

COMPTE-RENDU COMITÉ SYNDICAL DU 07 MAI 2014

Madame Joëlle PARSAT, Présidente sortante du Syndicat Mixte des 3 Bassins accueille et installe la nouvelle assemblée issue du dernier renouvellement des Conseils Municipaux.

1. Election du Bureau

- *PRESIDENT*

A fait acte de candidature : Joëlle PARSAT

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 21

Bulletins blancs ou litigieux : 0

Nombre de suffrages exprimés : 21

Majorité absolue : 11

Joëlle PARSAT: 21VOIX

Madame Joëlle PARSAT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Présidente en exercice et immédiatement installée

- *VICE-PRESIDENT*

A fait acte de candidature : Jean-Claude MAILLAT

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 21

Bulletins blancs ou litigieux : 0

Nombre de suffrages exprimés : 21

Majorité absolue : 11

Jean-Claude MAILLAT : 21VOIX

Monsieur Jean-Claude MAILLAT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Vice-président en exercice et immédiatement installé

- *SECRETAIRE*

Ont fait acte de candidature : Alain DURAND, Gérard BATTISTON et Claude BECQUET

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 21

Bulletins blancs ou litigieux : 0

Nombre de suffrages exprimés : 21

Majorité absolue : 11

Alain DURAND: 11 VOIX

Gérard BATTISTON : 7 VOIX

Claude BECQUET : 3 VOIX

Monsieur Alain DURAND ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Secrétaire en exercice et immédiatement installé

- *4^{ème} MEMBRE*

Ont fait acte de candidature : Gérard BATTISTON, Pierre DELPEUCH et Claude BECQUET

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 21

Bulletins blancs ou litigieux : 0

Nombre de suffrages exprimés : 21

Majorité absolue : 11

Gérard BATTISTON: 13 VOIX

Pierre DELPEUCH : 4 VOIX

Claude BECQUET : 4 VOIX

Monsieur Gérard BATTISTON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du bureau en exercice et immédiatement installé

2. Indemnités des élus

Madame la Présidente propose de reconduire la même somme que précédemment à savoir 183.90€ brut pour la Présidente et le Vice-président.

CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	POUR : 21
------------	----------------	-----------

3. Délégation du Comité à la Présidente

Dans un souci de bonne administration, il est proposé au Comité syndical, pour la durée du présent mandat, de confier au Président délégation dans les domaines suivants :

1. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
2. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et de services d'un montant inférieur à 4 000€ lorsque les crédits correspondants sont inscrits au budget,
3. Passer et exécuter les contrats d'assurance et leurs avenants éventuels, ainsi qu'accepter les indemnités de sinistres afférentes,
4. Ester en justice au nom du syndicat devant toute juridiction tant en première instance qu'en appel, voire en cassation, tant en demandant qu'en défendant, et prendre le cas échéant tout acte, en cours de procédure, en matière de transaction, d'acquiescement ou de désistement,
5. Déposer plainte au nom du syndicat et se constituer partie civile au nom du syndicat,
6. Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires avoués, huissiers de justice, experts et conseillers juridiques,
7. Procéder aux démarches foncières nécessaires dans la limite des crédits inscrits au budget et signer les actes correspondants (acte de vente et documents d'arpentages, conventions, servitudes...).

Les décisions relatives aux matières susnommées sont prises, en cas d'empêchement du Président, par le Vice-président.

Une fois ces délégations votées par le Comité syndical, ce dernier n'a plus compétence pour délibérer dans les domaines délégués.

Il est entendu que le Comité syndical peut, à tout moment, en adoptant une nouvelle délibération, mettre fin à cette délégation, en totalité ou en partie.

CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	POUR : 21
------------	----------------	-----------

4. Plan de financement continuité écologique

Christophe Dufy, technicien rivière, présente succinctement les projets d'effacement des seuils de Chadeau et de Coutou qui ont été validés par le précédent Comité syndical.

Ces deux projets s'inscrivent dans un plan plus vaste de restauration de la continuité écologique de l'Eyraud et du Barailler.

Madame la Présidente propose de valider le plan de financement de l'ensemble du projet ci-dessous.

SEUIL DE CHADEAU		
Conseil Général Dordogne	15,00%	9 799,50 € HT
Conseil Régional Aquitaine	20,00%	13 066,00 € HT
Agence de l'Eau Adour Garonne	45,00%	29 398,50 € HT

FDAAPPMA	5,00%	3 266,50 € HT
Initiative Biosphère Dordogne	15,00%	9 799,50 € HT
TOTAL	100,00%	65 330,00 € HT
SEUIL DE COUTOU		
Phase 1		
Conseil Général Dordogne	15,00%	1 801,50 € HT
Agence de l'Eau Adour Garonne	65,00%	7 806,50 € HT
FDAAPPMA	5,00%	600,50 € HT
Initiative Biosphère Dordogne	15,00%	1 801,50 € HT
TOTAL	100,00%	12 010,00 € HT
Phase 2		
Conseil Général Dordogne	15,00%	8 332,50 € HT
Conseil Régional Aquitaine	20,00%	11 110,00 € HT
Agence de l'Eau Adour G	45,00%	24 997,50 € HT
FDAAPPMA	5,00%	2 777,50 € HT
Initiative Biosphère Dordogne	15,00%	8 332,50 € HT
TOTAL	100,00%	55 550,00 € HT

Ces travaux devraient être ainsi financés intégralement sur la base des montants estimatifs par 80% d'aides publiques et 20 % de dons (Association IBD et FDAAPPMA). Ils permettront la restauration du franchissement piscicole et sédimentaire sur plus de 15 km de cours d'eau.

Les travaux sur l'ouvrage de Chateau sont programmés à l'été 2014 (septembre/octobre) et ceux de Coutou devraient être réalisés en 2015.

CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	POUR : 21
------------	----------------	-----------

Une présentation succincte du territoire du syndicat est évoquée avec un bref historique ainsi que les missions et actions en cours.

Il est ensuite rappelé que le détail des actions ainsi que le budget prévisionnel 2014 seront présentés plus largement au cours d'une prochaine réunion.

5. Questions diverses

Mr Platon rappelle la nécessité de faire curer le fossé de la future maison de santé non loin du rond point des Réaux (Commune de Vélines).

Mr Crossoir (commune de Lamothe Montravel) souhaiterait que des visites de terrain soient organisées pendant les phases de travaux.

Mr Baggio demande que soient transmis aux délégués, afin qu'ils en prennent connaissance, les statuts du syndicat ainsi que le budget prévisionnel.